

kriterion

Strong n°2922

Prononciation [kree-tay'-ree-on]

Définition

1. l'instrument ou les moyens d'éprouver ou de juger une chose
 1. la règle par laquelle quelqu'un est jugé
2. le lieu où le jugement est rendu
 1. le tribunal d'un juge
 2. un banc de juges
3. la chose jugée, la chose qui doit être décidée, un procès, une cause

Étymologie

κριτηριον - κριτήριον

Voir définition [krites 2923](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2020 - www.topchretien.com